

Protocole sanitaire mise en place au 2 novembre 2020

	Maternelle	Élémentaire
Distanciation physique	Entre les élèves de groupes différents seulement.	Un mètre entre tous les élèves si possible. Pour les élèves d'un même groupe et en extérieur, elle n'est pas nécessaire.
Lavage des mains	1 - A l'arrivée à l'école 2 - Avant et après les repas 3 - Avant et après les récréations 4 - Après les passages aux toilettes 5 - Le soir en partant ou en arrivant chez soi	
Masques	Masque « grand public » obligatoire pour les personnels partout.	
	Pas pour les élèves.	Tous les élèves doivent le porter partout. Fourni par les familles.
Ventilation	Minimum toutes les 2 heures, pendant 15 minutes. Avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et les intercourrs, pendant le nettoyage.	
Brassage	Limitation requise (doit être effective le 9/11) entre élèves de groupes différents. Pour cela, il faudra si besoin : <ul style="list-style-type: none"> - décaler l'arrivée des élèves ; - limiter, encadrer et organiser les déplacements des groupes ; - organiser les récréations par groupes ou les remplacer par des temps de pause en classe ; - distancier d'au moins un mètre les groupes à la cantine. 	
Nettoyage Désinfection	Sols et grandes surfaces nettoyées au moins une fois par jour. Surfaces fréquemment touchées désinfectées plusieurs fois par jour. Tables de cantine désinfectées après chaque service. Structures extérieures désinfectées ou non utilisées pendant 12 heures. Matériel collectif désinfecté une fois par jour minimum ou isolé pendant 24h.	
Formation information communication	Les parents doivent être informés clairement : <ul style="list-style-type: none"> - du fonctionnement de l'école ; - de leur rôle dans le respect des gestes barrières ; - de la surveillance des symptômes avant le départ ; - de la déclaration d'un cas dans le foyer ; - de la procédure en cas de cas positif pour un personnel, pour un élève ; - des numéros de téléphone utiles pour tout renseignement ; - des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves à respecter ; - de l'organisation de la demi-pension. 	



SNUipp
FSU